



Avis public

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BELCOURT

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Belcourt a adopté, lors de sa séance tenue le 2 décembre 2024, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025.

QUE l'ouverture des séances publiques débutera à 20 h au bureau municipal situé 219, rue Communautaire.

QUE les jours des séances ordinaires sont fixés comme suit :

13 janvier	3 février
3 mars	7 avril
5 mai	2 juin
7 juillet	11 août
2 septembre	1 octobre
10 novembre	1 décembre

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Belcourt
Ce 3 décembre 2024

Nathalie Lizotte.

Directrice générale

Greffière-trésorière